

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 004/RDC/VSV/CE/2017

RDCONGO : LA VSV EXIGE LA LIBERATION IMMEDIATE ET SANS CONDITONS DES MILITANTS PRO-DEMOCRATIE ARRETES

La Voix des Sans-Voix pour les Droits de l'Homme (VSV) est vivement préoccupée et choquée par le non respect du droit à la liberté des manifestations publiques pacifiques par les autorités congolaises.

La VSV dénonce et condamne l'arrestation, mercredi 22 février 2017 et la privation arbitraire de liberté à onze (11) membres des mouvements pro-démocratie « Lutte pour le Changement (LUCHA) et Il est temps » alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre l'insalubrité dans la ville de Kinshasa. Il s'agit de Lewis Yola, Djody Mabanzambabi, Jonas Bulubulu, Tony Mozili, Joyce, Ntwa Christian, Kongawi Felly, Masambo, Mbuwa Herman et Bienvenu Matumo. Après leur arrestation, les victimes ont toutes été acheminées au camp Lufungula où elles ont passé la nuit en détention avant d'être acheminées au Parquet de Grande Instance de la Gombe ce mercredi 23 février 2017.

La VSV rappelle aux autorités congolaises que la liberté de manifestation fait partie des moyens de communication auxquels un peuple dit souverain recourt pour s'exprimer et communiquer avec les gouvernants dans un Etat démocratique. Priver aux citoyennes et citoyens du droit à l'exercice des libertés publiques, le cas échéant, du droit de manifester relève purement et simplement d'une dictature qui ne dit pas son nom et prête à « écraser » le peuple.

La VSV pense que l'autorité urbaine aurait dû recevoir les manifestants pacifiques, les écouter et proposer des solutions quant à l'insalubrité transformée en voisine directe et privilégiée de nombreux habitants de la ville de Kinshasa causant ainsi de nombreuses maladies au sein de la population.

Il est temps que les autorités congolaises changent et prennent en considération les revendications légitimes de la population portées par certaines de ses filles et certains de ses fils.

En définitive, tout en appuyant la manifestation pacifique contre l'insalubrité publique dans la ville de Kinshasa, la VSV exige la libération

immédiate et sans condition de toutes les victimes et exige la réparation des préjudices subis par ces dernières notamment la privation arbitraire de liberté.

Fait à Kinshasa, le 23 février 2017.

LA VOIX DES SANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV)